



## NOTE D'INFORMATION

# COVID-19 – PROTOCOLE DE REPRISE D'ACTIVITE POUR LES FORMATIONS SUR LES CENTRES DE VERNON ET DE ROUSSILLON

Auteur : Juliette Millies

Date de publication : 14/05/2020

Version : 14/05/2020

Ce document décrit les mesures à suivre lors de la reprise d'activité dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19 et conformément aux instructions du gouvernement connues à ce jour.

Gesip a mis en œuvre son plan de reprise d'activité à compter du 11 mai 2020. Ce plan prévoit des mesures de prévention et d'adaptation pour tenir compte des changements de circonstances liées à la crise sanitaire actuelle et afin de préserver la santé et la sécurité de tous les salariés.

**Champs d'application** : ces consignes s'appliquent lors des formations sur les centres de Vernon et de Roussillon.

### Sources :

- **Ministère du Travail (2020) :**
  - Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés face au virus ?
  - Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés.
  - Vestiaires, locaux sociaux, et locaux fumeurs : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?
  - Entretien des locaux de travail par un prestataire extérieur (hors secteur sanitaire) : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?
- **Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés (FEP) (2020) :**
  - Continuité de l'activité, propreté et mesures de prévention
- **Site du Gouvernement (2020) :**
  - Infos Coronavirus
- **INRS (2020) :**
  - COVID-19 et prévention en entreprise



## Sommaire

<b>I) Préambule</b> .....	4
1) Les risques de transmission du Covid-19.....	4
2) Comportements essentiels à adopter .....	4
3) Règles essentielles pour le respect des consignes .....	5
<b>II) Mesures générales à appliquer sur les centres</b> .....	5
1) Mesures barrières essentielles à respecter impérativement.....	5
2) Règles de conduite.....	6
3) Préparation en amont.....	8
4) Si un cas de COVID-19 est survenu sur le lieu de travail.....	9
<b>III) Mesures liées à la reprise des formations</b> .....	10
1) Gestion des vêtements et des EPI pour les stages terrains .....	10
2) Usage et gestion des vestiaires.....	10
3) Usage des douches et des sanitaires.....	11
4) Usage du matériel dans les salles de classe et sur les plateaux.....	11
5) Utilisation du laboratoire .....	12
6) Gestion des fournisseurs.....	12
7) Logistique, restauration, hébergement .....	13
8) Gestion des déplacements .....	14
9) Gestion d'une personne symptomatique .....	15
10) Gestion des déchets .....	15
11) Instruction pour les stagiaires.....	16
12) Instruction pour les vacataires et consultants.....	16



## **ANNEXES**

**ANNEXE 1** – Règles du port de masque

**ANNEXE 2** – Technique d'enfilage et de retrait des gants

**ANNEXE 3** – Osiris : Protocole de gestion des déchets Septibox pour limiter la propagation du Coronavirus

**ANNEXE 4** – Numéro vert accessible en permanence pour répondre aux questions

**ANNEXE 5** – Lexique / Définitions

**ANNEXE 6** – Coronavirus, pour se protéger et protéger les autres

**ANNEXE 7** – Coronavirus, ce qu'il faut savoir

**ANNEXE 8** – Recommandations du ministère de la santé

**ANNEXE 9** – Comportement à adopter en dehors du travail

**ANNEXE 10** – Frictions hydro-alcoolique / lavage des mains

**ANNEXE 11** – BioEx Cleaner : Fiche de données sécurités

**ANNEXE 12** – OSIRIS : Rappel des consignes pour limiter la propagation du Coronavirus (et mise à jour des consignes)

**ANNEXE 13** – Plans locaux Vernon et effectifs autorisés

**ANNEXE 14** – Produits désinfectants (exemples CNPP)



**Les salariés, vacataires, consultants et stagiaires devront signer le formulaire Covid-19 d'engagement.**

## **I) Préambule**

### 1) Les risques de transmission du Covid-19

- **Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminée :**
  - Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.
- **Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :**
  - Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
  - Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre de quelques heures à quelques jours.
  - Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.
- **Voir Annexe 12 « OSIRIS : Rappel des consignes pour limiter la propagation du Coronavirus ».**

### 2) Comportements essentiels à adopter

- Restez chez vous en cas de symptômes et contactez votre médecin traitant.
- En cas d'urgence respiratoire contactez le 15 ou envoyez un SMS au 114 (pour les sourds et malentendants).
- Avertir ou faire avertir le service Administratif de Gesip de son absence en stipulant si l'absence est liée au COVID-19 ou non.
- Se référer aux critères de vulnérabilité du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) pour identifier si l'état de santé de certaines personnes conduit à les considérer comme présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie.
- Appliquer dans les locaux Gesip la totalité des dispositions de sécurité et de santé demandées par Gesip.



### 3) Règles essentielles pour le respect des consignes

- S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables permettant de respecter les consignes : solutions hydro-alcoolique pour les mains, kit de nettoyage (savon, papier pour se sécher les mains...).
- Vérifier le nettoyage régulier des locaux selon le plan de nettoyage et la fréquence définie avec CNPP et OSIRIS (mise en place d'une feuille de passage). En plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage une fois par jour devra être effectué des surfaces en contact avec les mains (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de porte, boutons, toilettes, poubelles...).
- Vérifier la présence de savons, papiers pour se sécher les mains, gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes.
- Procéder à des retours et des partages d'expérience des aléas de la journée pour adapter les procédures et mesures initialement prévues.
- Pendant toute la pandémie, ne transvasez plus le contenu d'une poubelle d'un contenant à l'autre, mais retirez et évacuez tout sac usagé.
- Le nombre maximal de stagiaires par stage est fixé à 15 pendant la période Covid-19.

## II) Mesures générales à appliquer sur les centres

### 1) Mesures barrières essentielles à respecter impérativement

- Se laver les mains très régulièrement à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA). Se sécher les mains uniquement avec des lingettes papier jetables.
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher et le jeter aussitôt.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable.
- Saluer sans se serrer la main, proscrire les embrassades et les accolades.
- Utiliser des masques - **Annexe 1 « Règles du port de masque »**. Le port de masque ne dispense pas du respect de la distanciation sociale et de l'hygiène des mains.
- Respecter la règle de distanciation sociale d'un mètre au minimum. Cette règle devra également être respectée en cas d'usage des transports en commun pour les déplacements du salarié. A l'arrivée sur le site, un lavage des mains devra être obligatoirement réalisé.



- Limiter le covoiturage ou les transports en commun.
- Aménager les vestiaires afin de respecter les mesures barrières.
- Désinfecter régulièrement le poste de travail, les objets manipulés et les surfaces.
- Limiter le prêt de matériel (ex : pas d'échange de stylo ou de téléphone).
- Aérer les espaces de travail, toutes les 3 heures, pendant 15 minutes.
- Dans les salles de cours, obligation d'aération des salles à chaque pause. Ne pas dépasser plus de 3 heures de temps entre deux aérations.
- Ne porter des gants que lorsque c'est strictement nécessaire dans les consignes Gesip (ils donnent un faux sentiment de protection et peuvent devenir eux-mêmes des vecteurs de transmission). **Annexe 2 « Technique d'enfilage et de retrait des gants ».**

## 2) Règles de conduite

- **Mesures à adopter dans les locaux Gesip :**
  - Le covoiturage sur les trajets domicile - lieu de travail n'est pas autorisé par Gesip, sauf avec une personne membre de la cellule familiale du domicile et à la seule condition que le salarié Gesip porte un masque dans la voiture.
  - Les bureaux attribués à une personne ne devront pas être utilisés par d'autres personnes.
  - Sur Vernon, la petite salle de réunion pourra être utilisée en bureau de passage avec une seule personne à la fois. Le centre étudiera l'aménagement d'un deuxième bureau de passage dans la salle du photocopieur avec une table, une chaise à proximité d'une prise électrique et en respectant la distance d'un mètre de la zone circulation à l'intérieur de la pièce.
  - La prise de la température sera systématique lors de l'accueil des stagiaires (le matin avant le début du stage), soit au départ de l'hôtel soit à l'arrivée des stagiaires sur le site, à l'aide d'un dispositif sans contact, avec l'utilisation de gants.
  - La prise de température devra également être réalisée pour les salariés tous les matins, avec l'utilisation de gants et du même dispositif sans contact.
  - Le changement des masques fournis au personnel Gesip devra se faire aussi souvent que nécessaire et au minimum 3 fois par jour.
  - Les masques devront être stockés dans des sachets étanches : un sachet de petite taille pour chaque masque propre et un sachet de grande taille pour mettre les masques utilisés pendant la journée.
  - Les masques sont réservés pour le personnel Gesip, il n'est pas prévu d'en fournir aux stagiaires. Néanmoins, quelques masques jetables seront à disposition pour permettre la gestion des aléas non prévisibles (rupture d'élastique, changement plus fréquent nécessaire ...).
  - Des masques jetables seront fournis aux vacataires, consultants par Gesip s'ils n'en sont pas équipés.



- L'usage de la fontaine à eau (remplacé par des bouteilles d'eau individuelles) et de la machine à café sont interdits. Une affiche devra mentionner que leur usage n'est pas autorisé.
  - Enlever les sièges, fauteuils, tables hautes et tables basses dans le hall d'entrée afin de laisser un maximum d'espace pour la circulation et l'attente des personnes avec un marquage de positionnement espacé tous les 1 mètres de distance.
  - Utilisation de gants pour la manipulation de tout type d'objet (linge, EPI, équipement à distribuer aux stagiaires, réception de colis...) – **Annexe 2 « Technique d'enfilage et de retrait des gants »**.
  - Des lingettes désinfectantes seront mises à disposition pour l'utilisation des WC.
  - Un urinoir sur deux sera condamné dans les toilettes hommes.
- **Mesures barrières à respecter lors des stages dans les salles et sur les plateaux :**
    - Respect des mesures de distanciation sociale dans les salles de cours (une table par stagiaire) et sur le terrain.
    - Les tables devront être disposées en quinconce dans les salles (une ligne sur deux). Vérifier qu'avec cette disposition on respecte bien les distances même quand le stagiaire bouge (par exemple s'il ramasse un objet tombé au sol).
    - Prévoir une surface de 4m<sup>2</sup> par personne dans les salles de cours. L'effectif maximum dans les salles de cours devra être calculé en fonction de la surface disponible au sol et du ratio de 4 m<sup>2</sup> par personne pour déterminer le nombre de personne maximum par salle. Pour Vernon, les plans et les effectifs autorisés suivant les salles figurent en **Annexe 13 « Plans locaux Vernon et effectifs autorisés »**.
    - Organiser la co-activité de stages plateaux sur Vernon de façon à ce qu'il n'y ait pas de contact physique entre les stagiaires de chaque groupe et qu'ils ne se croisent pas.
    - Lors de la co-activité d'un stage en salle de management de situation d'urgence et d'un stage intervention, les horaires entre les deux stages devront être en décalés pour éviter que les stagiaires se croisent.
    - Mise en place de zones d'attentes sur les plateaux et marquage au sol de positionnement des stagiaires avec un espace de 1 mètre minimum.
    - Sur le plateau technique feu et dès la sortie des vestiaires, la cagoule devra être remontée au-dessus de la bouche et du nez et les lunettes de protection du casque seront utilisées. Lors des exercices, la visière du casque sera également utilisée.
    - Prévoir un marquage au sol devant l'entrée des vestiaires avec un espacement d'1 mètre.
    - Prévoir des marquages au sol devant l'entrée du bâtiment de formation avec un espacement d'1 mètre en cas d'attente des stagiaires lors de leur entrée dans le bâtiment (pour prise de température stagiaires).
    - Dans le cadre des réunions de service, il faudra aussi tenir compte des règles de distanciation sociale d'un mètre et de la règle de 4 m<sup>2</sup> par personne par salle.



- Organiser l'entrée et la sortie des stagiaires des salles par groupe de 2 ou 3.
- **Distribution et utilisation des bouteilles d'eau :**
  - Le personnel Gesip devra se charger de distribuer des bouteilles d'eau individuelles ainsi qu'une étiquette aux stagiaires (avec l'utilisation de gants).
  - Le stagiaire devra apposer sur sa bouteille l'étiquette avec son prénom et son nom.
  - Les bouteilles d'eau usagées devront être jetées par le stagiaire dans la poubelle de recyclage.

### 3) Préparation en amont

- **Commande de matériel sanitaire et de protection :**
  - Chaque centre doit avoir un stock suffisant de gel hydro-alcoolique, de masques (jetables et réutilisables), de sachets en plastique pour mettre les masques usagés à l'intérieur (petits et grands), de gants (type nitrile, vinyle), de lingettes désinfectantes, de savon liquide, de sacs poubelle, de produit nettoyant désinfectant (type BioEx Cleaner réservé à un usage extérieur), de papier pour essuyage des mains.
  - Chaque centre doit disposer de 2 thermomètres pour prise de température à distance. Il devra être disposé des marquages d'espacement de 1 m devant l'entrée du bâtiment.
  - Les couloirs et escaliers devront être séparés en leur milieu d'une démarcation ainsi que d'un repère visuel tous les 1 m sur le sol et sur les rambarde d'escaliers.
  - Chaque centre doit disposer d'un pédiluve pour nettoyage et désinfection des bottes des stagiaires avant d'entrer dans les locaux.
  - Chaque centre doit prévoir un marquage d'1 m entre chaque stagiaire devant le bâtiment d'entrée au vestiaire.
  - Chaque centre doit disposer à l'entrée des bâtiments de formation un tapis de désinfection.
  - Chaque centre doit disposer d'un système de désinfection du matériel extérieur (pulvérisateur et produit désinfectant) pour nettoyer les vanes, rampes caissons, poignées caissons, lance manipulée par exemple.
  - Chaque centre devra mettre en place un système de traçabilité du nombre de lavage des masques en fonction du nombre de lavage maximum autorisé pour procéder au réassort et à une nouvelle commande par Gesip.
  - Une vérification des stocks de matériel sanitaire devra être faite quotidiennement le soir (la veille) pour s'assurer qu'il ne manque pas de matériel.



- Chaque centre devra tenir à jour une fiche « Inventaire de stocks » et réaliser un inventaire hebdomadaire des équipements sécurité et sanitaires liés au Covid-19. Le stock ne devra en aucun cas être inférieur aux besoins pour couvrir 3 semaines d'activité.
- Le salarié doit avertir l'employeur suffisamment tôt des besoins de renouvellement auprès du chef de centre.

#### 4) Si un cas de COVID-19 est survenu sur le lieu de travail

- Consignez la zone concernée par un balisage
- Demander un protocole de nettoyage auprès de CNPP et OSIRIS avec la société de nettoyage prévoyant à minima un essuyage humide avec lavette jetable à usage unique imprégnée de solution désinfectante **virucide selon EN14476 de toutes les surfaces des objets meublants, les points de contact, tels qu'ordinateur, écran, clavier, souris, imprimante, poignées de porte, de fenêtre, porte, télécommande de climatisation, plan de travail, tiroirs, portes d'armoires, parois verticales, siège, porte-manteau...** (l'agent sera équipé d'une combinaison jetable ou blouse et de gants jetables ou de gants de ménage).
- Aérer la pièce quand c'est possible. Avant de nettoyer les surfaces de poste occupé par la personne malade, attendez au minimum 3 heures et de préférence jusqu'à la reprise de poste du lendemain, afin de réduire le risque d'exposition. Dans le cas contraire le port du masque est obligatoire.
- **Le port d'un masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire, si la consigne ci-dessus a été respectée**, en l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces (entretien des sols avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent désinfectant ou bandeau de lavage textile réutilisable après un cycle de lavage à 60° minimum).
- **Protocole de décontamination CNPP pour les locaux de Vernon :**
  - En cas de suspicion de contamination au Covid-19, un traitement est réalisé par les services du CNPP au moyen d'un produit virucide diffuse sous forme d'aérosol dans l'espace à décontaminer.
  - Une fois le produit utilisé, le local est condamné pendant une période de 12h afin de laisser le produit agir.
  - Lors de la réouverture du local, celui-ci est ventilé avant sa réintégration.
- **Contact OSIRIS : se référer à la consigne OSIRIS du 2 avril de rappel des consignes pour limiter la propagation du Coronavirus et la mise à jour du 5 mai 2020 (Annexe 12).**



### III) Mesures liées à la reprise des formations

#### 1) Gestion des vêtements et des EPI pour les stages terrains

- Chaque stagiaire devra garder son masque ARI pendant toute la durée du stage. Il sera muni d'un sac individuel avec fermeture zip de capacité 6 litres avec une étiquette portant son nom.
- Chaque stagiaire devra garder son casque pendant toute la durée du stage. Le casque devra être rangé par le stagiaire dans son placard individuel dans les vestiaires. A la fin du stage le casque sera désinfecté.
- Chaque stagiaire devra garder ses EPI toute la journée et les restituera en fin de journée en les déposant dans des caisses réservées à cet effet ou directement dans les armoires de désinfection en fonction des instructions du formateur. Sauf le casque qu'il devra garder dans son placard individuel de vestiaire.
- Les stagiaires devront changer leurs sous-vêtements et leurs cagoules une fois par jour.
- Les sous-vêtements et les cagoules seront mis dans un sac pressing directement après leur utilisation à la fin de chaque journée.
- La manipulation des EPI et des vêtements par les formateurs se fera avec l'utilisation de gants.
- Chaque centre devra procéder au lancement du nettoyage et de la désinfection des vêtements et des EPI le soir avant le départ du personnel, en l'absence des stagiaires et selon les modalités déjà existantes de nettoyage. Lors de la désinfection des tenues, il pourra être procédé à une aération si possible.

#### 2) Usage et gestion des vestiaires

- **Mesures générales :**
  - Disposer des marquages de distanciation d'un mètre sur le sol dans le couloir d'accès au vestiaire.
  - Intégrer les temps supplémentaires dans l'organisation du travail lié à l'utilisation des vestiaires par les stagiaires et à l'effectif.
  - Prévoir un marquage au sol pour chaque emplacement stagiaire avec un espacement d'un mètre par marque, pour le respect des mesures de distanciation sociale (en fonction du nombre de stagiaires, ils pourront respecter un éloignement de 2 mètres).
  - Remplacer les bancs par des chaises si possible. Sinon, installer une séparation sur les bancs.



- L'organisation des vestiaires et les marquages de distanciation devront être fait dans les vestiaires hommes, femmes et formateurs/vacataires.
  
- Rappeler la nécessité de se laver les mains avant la mise des équipements tels que gants et masques, et après leur retrait.
- Positionner la zone de restitution des EPI et des vêtements à la sortie du vestiaire.
- Aérer les locaux plusieurs fois par jour.
  
- **Co-activité de stage sur Vernon :**
  - Mise en place d'un marquage sur chaque casier individuel métallique en alternant une couleur A (stage A) et une couleur B (stage B).
  - Organiser en décalé d'au moins une heure l'horaire de démarrage des stages.
  - Intégrer les temps supplémentaires dans l'organisation du stage et sur sa durée.

### 3) Usage des douches et des sanitaires

- **Usage des douches :**
  - Mettre à disposition des lingettes désinfectantes pour les stagiaires pour nettoyage des robinets de douche avant leur utilisation.
  - Mettre à disposition du savon.
  - Après chaque douche, un entretien systématique de la cabine doit être réalisé par l'utilisateur au moyen d'un produit désinfectant virucide. Le produit sera pulvérisé sur les surfaces soit par l'usage de la centrale de désinfection, soit par un pulvérisateur à main mis à disposition dans les vestiaires - **Annexe 14 « Produits désinfectants (exemples CNPP) »**.
  
- **Usage des sanitaires :**
  - Condamner un urinoir sur deux (dans les WC).
  - Mettre à disposition des lingettes désinfectantes.
  - Ne pas jeter les lingettes dans les toilettes. Une poubelle sera à disposition.
  - Se laver les mains avant et après l'utilisation des sanitaires.
  - Se sécher les mains uniquement avec du papier. L'utilisation des sèche mains électriques et de tissu non à usage unique est proscrite.

### 4) Usage du matériel dans les salles de classe et sur les plateaux

- Mettre les tablettes dans des caisses pour distribution et ramassage.



- Mettre à disposition des lingettes désinfectantes pour les stagiaires et les formateurs pour utilisation après la manipulation du matériel.
- Remettre en début de stage une pochette de feutres marqueurs (4 couleurs : bleu, noir, vert, rouge) effaçables pour tableau blanc à chaque stagiaire. Ces pochettes seront numérotées de 1 à 20 et le numéro devra être apposé sur le chevalet du stagiaire. Les pochettes devront être restituées à la fin du stage au formateur dans une caisse. Le centre devra procéder à la désinfection de chaque feutre et pochette restitués.
- Lavage des mains avec du gel hydro-alcoolique et usage des gants et lunettes de protection avant un exercice en salle qui nécessitera de toucher à des aimants, documents POI, classeur de définition de fonction, équipement, radio, téléphonie etc ...
- Chaque centre devra s'assurer des conditions matérielles de mise en œuvre pour qu'il y ait un nombre suffisant de radios et de téléphones lors des exercices remis aux stagiaires en accord avec la fonction à tenir pour le scénario défini. En cas de besoin, une demande d'investissement doit être réalisé auprès de la direction de Gesip.
- Demander au stagiaire de bien nettoyer l'équipement avec une lingette désinfectante à chaque usage individuel avant de le transmettre à un autre stagiaire.
- Demander au stagiaire de désinfecter le matériel à la fin de l'exercice.
- L'ensemble du matériel (radio, téléphone, aimant, classeur) devra être nettoyé avec des lingettes désinfectantes et port des gants, du masque et des lunettes par un personnel Gesip en fin de journée.
- Utiliser des gants (nitriles, vinyles...) pour la manipulation d'objets (lors de la distribution et la reprise du matériel aux stagiaires).
- Procéder à un nettoyage des vannes et caissons (rampes d'escaliers, poignées de porte) après utilisation avec un produit désinfectant (type BioEx Cleaner réservé à un usage extérieur).
- Port du masque et des lunettes obligatoire si la distance de 1 mètre ne peut pas être maintenue lors des exercices en salle.

## 5) Utilisation du laboratoire

- Prévoir un marquage au sol d'un espacement d'1 mètre entre les chaises individuelles. Vérifier qu'avec cette disposition la règle de distanciation est bien respectée même si le stagiaire bouge (par exemple s'il se baisse pour ramasser un objet au sol).
- Prévoir un marquage au sol d'un espacement d'1 mètre en zone d'attente et d'habillage pour l'équipement de la tenue scaphandre.
- Le nombre de personne autorisé dans le laboratoire devra permettre une surface minimale de 4 m<sup>2</sup> par personne.
- Port du masque et des lunettes obligatoires si la distance de 1 mètre ne peut pas être maintenue.

## 6) Gestion des fournisseurs



- Identifier, par les chefs de centre, les fournisseurs avec qui les centres ont des contacts réguliers afin d'évaluer auprès d'eux les mesures sanitaires prises dans le cadre de leur activité et notamment avec Gesip.
- Respecter les mesures barrières essentielles.
- Utiliser des gants lors de la manipulation des colis (réception et déballage). Attention, le port de gant ne dispense pas de l'application des gestes barrières.
- Mettre en poubelle et évacuer immédiatement les déchets suite au déballage des colis.
- Se laver les mains après chaque opération de réception de colis, d'envoi ou de tri.

## 7) Logistique, restauration, hébergement

- **Restaurants d'entreprises et d'hôtels :**
  - Les deux chefs de centres devront s'informer des règles prises par les restaurants d'entreprises (CNPP & OSIRIS).
  - La gestionnaire formation devra s'informer des règles prises par les hôtels pour les repas et l'hébergement.
  - Le transport des stagiaires entre l'hôtel et le centre devra se faire avec un bus de grande capacité. La société de bus devra indiquer quelles sont les règles sanitaires prises pour le transport des stagiaires et formateurs.
  
- **Lors des pauses déjeuners dans la cuisine du centre de Vernon :**
  - Limiter le nombre de personne dans la cuisine avec 2 personnes maximum.
  - Respecter la règle de distanciation sociale de 1m.
  - Ne pas manger face à face.
  - Matérialiser sur les tables les 2 emplacements avec 1m d'écart.
  - Ne pas utiliser de couverts communs. Chacun vient avec ses propres couverts (y compris assiettes, verres ...).
  - Faire sa vaisselle individuelle uniquement avec du produit vaisselle et en se lavant les mains. Ne pas utiliser de gants ou de serviette non à usage unique.
  - Mettre du papier jetable à disposition.
  - Utiliser du gel hydro-alcoolique pour le lavage des mains, et des lingettes désinfectantes pour les poignées de porte, poignée du micro-onde, réfrigérateur, robinet, table et chaise après utilisation
  - Disposer une affiche à l'intérieur de la cuisine demandant de se laver les mains avant et après l'utilisation des équipements (micro-ondes, réfrigérateur, robinet, table et chaise après utilisation).



- **Lors de la pause déjeuner pour les stagiaires :**
  - Dans l'attente d'une organisation concrète des restaurants d'entreprise, des repas froids pourront être livrés sur le centre de formation de Vernon.
  - Les repas devront être pris à l'intérieur des bâtiments Gesip dans une salle différente de la salle de formation et qui devra faire l'objet d'une planification de réservation. En cas de co-activité de stages sur Vernon, les repas devront être pris en horaires décalés entre les deux stages et pour que les stagiaires des deux formations ne se croisent pas.
  - Les salles de cours seront aérées au moment de la pause déjeuner, puis la salle où le repas a été pris sera aérée à son tour une fois le repas terminé.
  - Lorsque le restaurant d'entreprise de Vernon sera réouvert, des bus de grande capacité seront demandés pour tous les stages pour l'acheminement au restaurant d'entreprise.

## 8) Gestion des déplacements

- Lors de l'utilisation des camionnettes et véhicules sur les centres, passage obligatoire d'une lingette désinfectante sur les poignées de porte, volant, boîtier de vitesse, boutons, avec l'usage de gants.
- L'utilisation de la fonction recyclage d'air de l'habitacle est proscrite.
- Après la prise de carburant, utilisez si possible des gants et nettoyage obligatoire des mains avant de reprendre le véhicule.
- Lors de l'utilisation des bus de grande capacité
  - condamner un siège sur deux
  - ne pas emprunter la porte avant
  - garder une distance d'au moins 1 mètre avec le conducteur
  - ne laisser aucun déchet dans le bus
  - porter obligatoirement un masque.
- **Roussillon**
  - Le bus transportant les stagiaires pourra rentrer à l'intérieur de la plateforme d'OSIRIS à condition qu'un plan de prévention ait été signé entre la société prestataire de bus et OSIRIS.
  - L'acheminement des stagiaires depuis le bâtiment de formation jusqu'au plateau se fera à pied.
  - Les places autorisées et interdites d'utilisation dans le véhicule Gesip doivent être identifiées afin de respecter la mesure de distanciation sociale de 1m. Le conducteur ouvrira et fermera les portes du véhicule. Les points de contact passagers devront être désinfectés en cas d'utilisation.
  - Le trajet jusqu'au réfectoire se fera à pied accompagné d'un représentant Gesip.

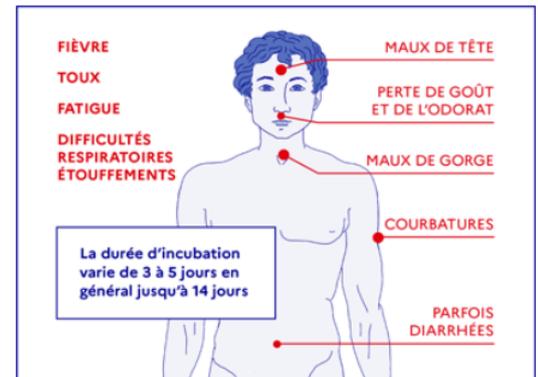
## 9) Gestion d'une personne symptomatique

- **Les signes du Covid-19 :**

En présence d'une personne symptomatique, la prise en charge repose sur : l'isolement, la protection et la recherche de signes de gravité.

- **Si une personne est symptomatique :**

- Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée en appliquant immédiatement les gestes barrières. Garder une distance raisonnable avec lui (1 mètre) avec port d'un masque. Et lui fournir un masque.
- **En l'absence de signe de gravité**, contacter le numéro AlloCovid (0 806 800 540), ou demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.
- **En cas de signe de gravité** (ex : détresse respiratoire), appeler le service d'urgence du site.
  - Si le service d'urgence du site décide l'envoi des secours (SAMU – téléphone 15), organiser l'accueil des secours et assurer vous que le service d'urgence du site reste avec la personne (en respectant la distance de 1 mètre) pour la surveiller le temps que la personne soit évacuée.



\* Pour une personne qui se sent mal et qui ne présente pas les signes du Covid : on se réfère à la procédure normale de secours selon le centre.

- **Si un test révèle un cas positif :**

- Arrêter immédiatement le stage.
- Etablir une traçabilité immédiate avec toutes les personnes avec qui le stagiaire a été en contact (personnel Gesip, stagiaires, prestataires logistiques, hébergement, restaurant...).
- Informer le siège Gesip qui prendra contact avec les personnes individuellement et informera leur société le plus rapidement possible.

## 10) Gestion des déchets

- **Roussillon :**

- Se référer à : **Annexe 3 « Protocole de gestion des déchets Septibox pour limiter la propagation du coronavirus ».**



- Le centre sera en charge d'aller récupérer une Septibox DASRI au magasin sécurité.
  - Cette Septibox DASRI sera utilisée pour les déchets suivants : masques, gants, lingettes désinfectantes, mouchoirs à usage unique, bandeaux pour le nettoyage des surfaces.
  - Les Septibox seront collectés tous les mardis par le Service Environnement. A cet effet, le centre sera en charge de signaler précisément au Service Environnement d'OSIRIS son point précis de collecte par téléphone ou par mail.
- **Vernon :**
    - Des poubelles spécifiques seront mises à disposition pour les déchets type masques, gants, lingettes désinfectantes, mouchoirs par le CNPP.

#### 11) [Instruction pour les stagiaires](#)

- Un document spécifique « *Covid-19 : Règles d'hygiènes* » sera envoyé au client par la gestionnaire formation au moment de la convocation.
- Faire un rappel lors de la présentation de l'accueil sécurité des règles spécifiques d'hygiène sur le Covid-19 sur la base d'un support créé par le siège Gesip.

#### 12) [Instruction pour les vacataires et consultants](#)

- Les vacataires et consultants seront garants des règles et devront les faire appliquer auprès des stagiaires et des clients.
- Gesip fournira aux vacataires et consultants les équipements sanitaires nécessaires au déroulement de leur mission sur le site.

## ANNEXE 1

### COVID-19 – REGLES DU PORT DE MASQUE

Pour être efficaces, les masques doivent être correctement utilisés.

#### Masque chirurgical



1 Friction des mains par **solution hydro-alcoolique** ou lavage à l'eau et au savon



2 Prenez le masque, **le bord rigide vers le haut et marque ou face colorée à l'extérieur**. Placez-le sur le visage en le tenant **par les lacets supérieurs**



3 Nouez les lacets supérieurs **sur le haut de la tête**, puis nouez les lacets inférieurs **au niveau de la nuque**. Ne pas tenir compte de cette étape si masque à élastique



4 Pincez le haut du masque **sur la racine du nez**



5 Abaissez **le bas du masque** sous le menton



6 À partir de cet instant ne portez plus les mains sur votre masque. Changez-le **après quatre heures** ou **dès qu'il est mouillé**



7 Avant retrait du masque, friction des mains par **solution hydro-alcoolique** ou à défaut lavage à l'eau et au savon



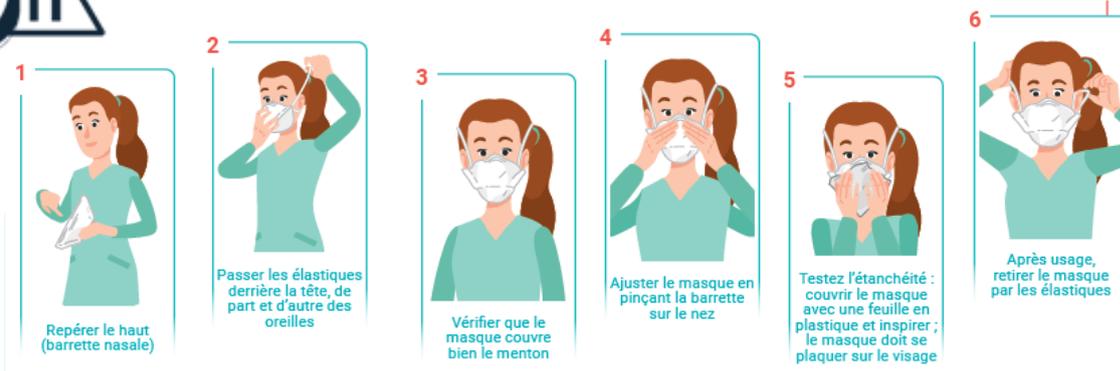
8 Ôtez le masque en veillant **à ne toucher que les lacets/élastiques**. Détacher ceux du bas, puis ceux du haut



9 Jetez le masque **dans une poubelle (DASRI ou filière disponible)**, puis lavez-vous les mains ou utilisez une solution hydro-alcoolique

#### Masque FFP

- Se laver les mains.
- Placer le masque sur le visage, la barrette nasale sur le nez.
- Tenir le masque et passer les élastiques derrière la tête sans les croiser.
- Pincer la barrette nasale avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez.
- Vérifier que le masque soit bien mis. Pour cela, il convient de contrôler l'étanchéité :
- Couvrir la surface filtrante du masque en utilisant une feuille plastique maintenue en place avec les deux mains.
- Inspirer : le masque doit s'écraser légèrement sur le visage.
- Si le masque ne se plaque pas, c'est qu'il n'est pas étanche et il faut le réajuster.
- Après plusieurs tentatives infructueuses, changer de modèle car il n'est inadaptable
- **Une fois ajusté, ne plus toucher le masque avec les mains.**



**Un masque FFP mal adapté ou mal ajusté ne protège pas plus qu'un masque chirurgical**

**Une barbe (même naissante) réduit l'étanchéité du masque au visage et diminue son efficacité globale**

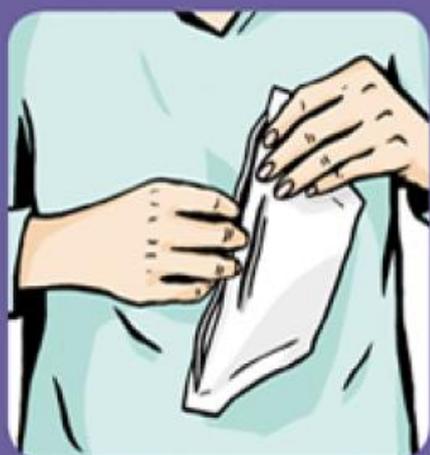
### Retirer un masque

- Après usage, retirer le masque en saisissant par l'arrière les lanières ou les élastiques sans toucher la partie avant du masque.
- Les masques à usage unique doivent être jetés immédiatement après chaque utilisation dans une poubelle munie d'un sac plastique (de préférence avec couvercle et à commande non manuelle) car il n'est pas possible de les décontaminer.
- Se laver les mains ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique après retrait.

### Durée d'utilisation des masques

- Un masque chirurgical est conçu pour un usage unique. Il doit être changé dès qu'il devient humide et au moins toutes les 4 heures.
- Un masque FFP retiré ne doit pas être réutilisé. La durée de port doit être conforme à la notice d'utilisation. Dans tous les cas, elle sera inférieure à 8 heures sur une seule journée.

# Bien **ajuster** son **MASQUE** pour **se protéger**



**1** Repérer le haut  
(barrette nasale).



**2** Passer les élastiques  
derrière la tête, de part  
et d'autre des oreilles.



**3** Vérifier que le masque  
couvre bien le menton.



**4** Ajuster le masque  
en pinçant la barrette  
sur le nez.



**5** Tester l'étanchéité :  
couvrir le masque  
avec une feuille  
en plastique et inspirer ;  
le masque doit se plaquer  
sur le visage.

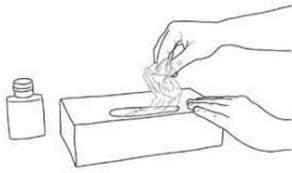


**6** Après usage,  
retirer le masque  
par les élastiques.

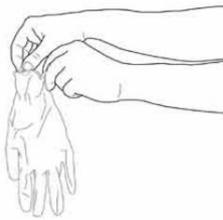
## ANNEXE 2

# COVID-19 – TECHNIQUE D'ENFILAGE ET DE RETRAIT DES GANTS

Comment enfiler des gants :



1. Prélever un gant de soins de son emballage d'origine.



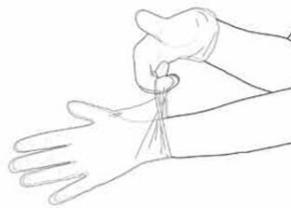
2. Ne toucher qu'une surface limitée du gant correspondant au poignet (bord supérieur du gant).



3. Enfiler le premier gant.



4. Prélever un second gant avec la main non gantée et ne toucher qu'une surface limitée du second gant, correspondant au poignet.

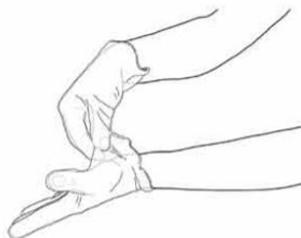


5. Afin de ne pas toucher la peau de l'avant-bras avec la main gantée, retourner la surface externe du gant à enfiler sur les doigts repliés de la main gantée, permettant ainsi d'enfiler le gant sur la seconde main.

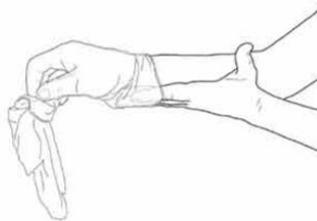


6. Une fois les gants enfilés, les mains ne touchent rien d'autre que ce qui est défini par les indications et les conditions d'usage des gants.

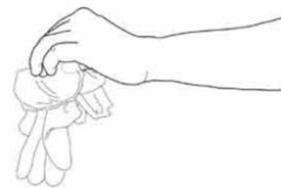
Comment retirer des gants :



1. Pincer un gant au niveau du poignet afin de le retirer sans toucher la peau de l'avant-bras, en le retournant sur la main, de façon à ce que la surface interne se retrouve à l'extérieur.



2. Tenir le gant retiré dans la main gantée et glisser les doigts de la main dégantée entre le gant et le poignet de l'autre main. Retourner le gant depuis l'intérieur sur la main de façon à ce que la surface interne se retrouve à l'extérieur, tout en enveloppant le gant déjà retiré.



3. Jeter les gants usagés.

4. Pratiquer l'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique ou lavage au savon et à l'eau.



## **PROTOCOLE DE GESTION DES DECHETS SEPTIBOX pour limiter la propagation du CORONAVIRUS**

### **Plate-forme de ROUSSILLON**



**Des Septibox DASRI** (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) de 25 l destinées à recueillir les masques, gants, lingettes désinfectantes, mouchoirs à usage unique, bandeaux pour le nettoyage des surfaces **sont à votre disposition au Magasin Sécurité (poste 35 48).**

Horaires d'ouverture : De 7 h à 11 h30 et de 13 h à 16 h

### **Protocole de gestion :**

1. Chaque mois, le prestataire *La Collecte Médicale* se positionne sur le site de Roussillon à l'arrière du bâtiment E26 du Service Santé au travail en présence du Service Environnement.
2. Le prestataire récupère les Septibox usagées sous contrôle du personnel du Service Santé au travail.
3. Les Septibox usagées sont stockées dans un local sous clé du Santé au travail, prévu à cet effet.



## Gestion Plate-forme des Septibox neuves/Septibox usagées :

### Utilisateurs

**Tous les utilisateurs Plate-forme restent responsables pour eux-mêmes et leur Service/Société de chercher au Magasin Sécurité des Septibox neuves.**

L'objectif est d'éviter de mettre en présence des contenants neufs et des contenants usagés.

### Collecte

**Le Service Environnement sera disponible pour collecter les Septibox chez les clients.**

Cette collecte se fera au moyen d'une remorque attelée au véhicule, de façon à éviter tout risque de contamination de l'habitacle du véhicule.

Pour ce faire, **chaque client désignera un responsable** et communiquera au Service Environnement son numéro de portable.

Le but est d'être totalement efficace lors de la collecte en gérant au mieux la distanciation sociale.

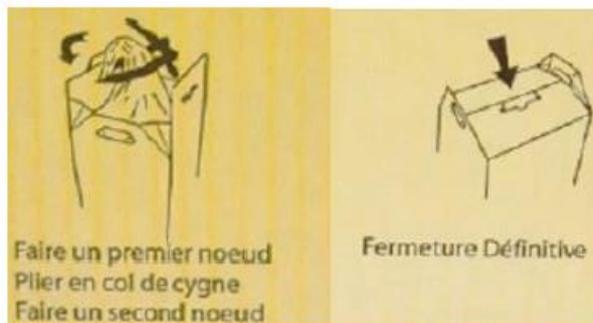
**Les Septibox seront collectées 1 fois/semaine le mardi.**

**Le client est responsable de signaler précisément au Service Environnement d'OSIRIS son point précis de collecte.**

Aucune Septibox ne sera relevée si le client n'en a pas fait la demande expresse systématique à un membre du Service Environnement par téléphone ou mail.

Aucune Septibox ne sera relevée si elle n'est pas complètement remplie et correctement fermée selon le schéma ci-joint. La responsabilité de réaliser la fermeture définitive de chaque Septibox incombe aux membres des Services et des établissements qui en ont fait usage.

### Plan de fermeture





### Stockage

**Le Service Environnement amène les Septibox au bâtiment 25 grillagé et les stocke dans une poubelle spécifique** (type 1000 litres rouge) dûment identifiée/étiquetée, le temps de les massifier en nombre.

Il prend contact avec le Service Santé au travail 1 ou 2 fois / mois pour transférer ces Septibox dans le local grillagé du Service Santé au travail prévu à cet effet (en attente de la prochaine venue du prestataire *La Collecte Médicale*).

### Désinfection

**Le Service Environnement désinfecte sa poubelle de 1000 litres rouge à l'eau de javel, à chaque rotation/vidage.**

Il travaille avec tous les matériels appropriés pour se protéger du risque du SARS CoV2.

Particulièrement et autant que de besoin : port du masque de type FFP2, port de gants fins jetables étanches ou doubles gants fins jetables étanches (paire supérieure éliminée avant de remonter dans le véhicule), combinaison non tissée éventuelle ; gel hydro-alcoolique à portée.

## **COVID-19 – NUMERO VERT ACCESSIBLE EN PERMANENCE POUR REpondre AUX QUESTIONS**

 **N° 0 800 130 000**



EN CAS DE CONTAMINATION OU DE SUSPICION DE CONTAMINATION (principaux symptômes : fièvre et signes respiratoires de type, toux ou essoufflement), l'employeur doit :

- RENVoyer le salarié à son domicile pour qu'il appelle son médecin ;
- APPELER le 15 si les symptômes sont graves ;
- INFORMER les salariés qui ont été en contact étroit avec le salarié ;
- INFORMER le client ;
- NETTOYER les espaces de travail du salarié concerné selon le protocole établi.

Il est recommandé à l'employeur d'associer si possible son **service de santé au travail** afin d'obtenir des recommandations au plus près de sa situation et de se rapprocher des **représentants du personnel**.

# LEXIQUE / DÉFINITIONS

À consulter pour une meilleure lecture des protocoles d'intervention

### FAIBLE PROBABILITÉ :

**Pas de signalement de cas covid-19** (information via le client), locaux a priori non contaminés



### FORTE PROBABILITÉ :

**Signalement de cas de covid-19** (information via le client), locaux à priori contaminés

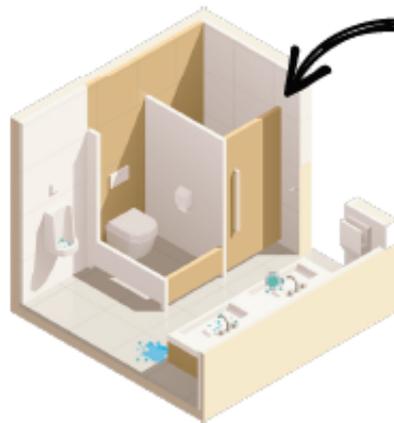


### RÉGIE :

Intervention en présence d'usagers pouvant se trouver à proximité du salarié (exemple : entretien des sanitaires)

### SURFACES HUMIDES :

Il s'agit des surfaces disposant de point d'eau ou de point de rétention d'eau (lavabo, évier, douches, cuvettes, urinoirs...). L'INRS signale une durée de vie de 6 jours sur des surfaces humides.



**DURÉE DU VIRUS**    
= Une durée de vie de 6 jours sur des surfaces humides

### SURFACES SÈCHES :

Il s'agit de toutes surfaces horizontales, verticales ou obliques, hors points d'eau (lavabo, évier, douches, cuvettes, urinoirs...) et de rétention d'eau (durée de vie probable du virus = 3h / [Q/R Ministère du travail](#)).



**DURÉE DU VIRUS**    
= Une durée de vie probable du virus pendant 3h

## POINTS DE CONTACT :

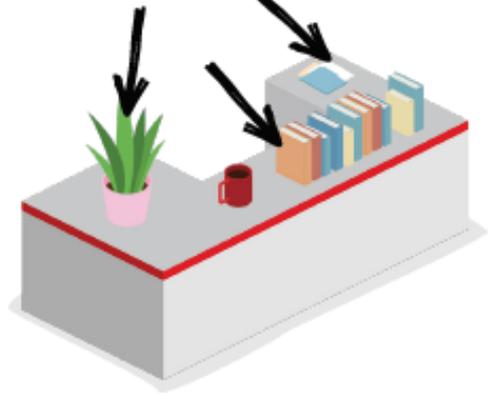
Interrupteur



Poignée



Toutes surfaces à hauteur d'homme, toutes surfaces pouvant être en contact avec les mains



Afin de combattre la contamination, la désinfection des points de contacts doit s'opérer le plus régulièrement possible



COVID-19

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement  
les mains



Tousser ou éternuer  
dans son coude



Utiliser un mouchoir  
à usage unique et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque  
chirurgical jetable



Vous avez des questions  
sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

## CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

**LES INFORMATIONS UTILES**



**0 800 130 000** (appel gratuit)

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

### COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

Lavez-vous très régulièrement les mains

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

### COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

### QUELS SONT LES SIGNES ?

### PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES





## ANNEXE 8

# COVID-19 – RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

**Le ministère des Solidarités et de la Santé actualise ses recommandations régulièrement pour protéger votre santé et vous recommander les bons gestes à adopter face au Coronavirus COVID-19.**

### **Quels sont les gestes barrières ?**

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

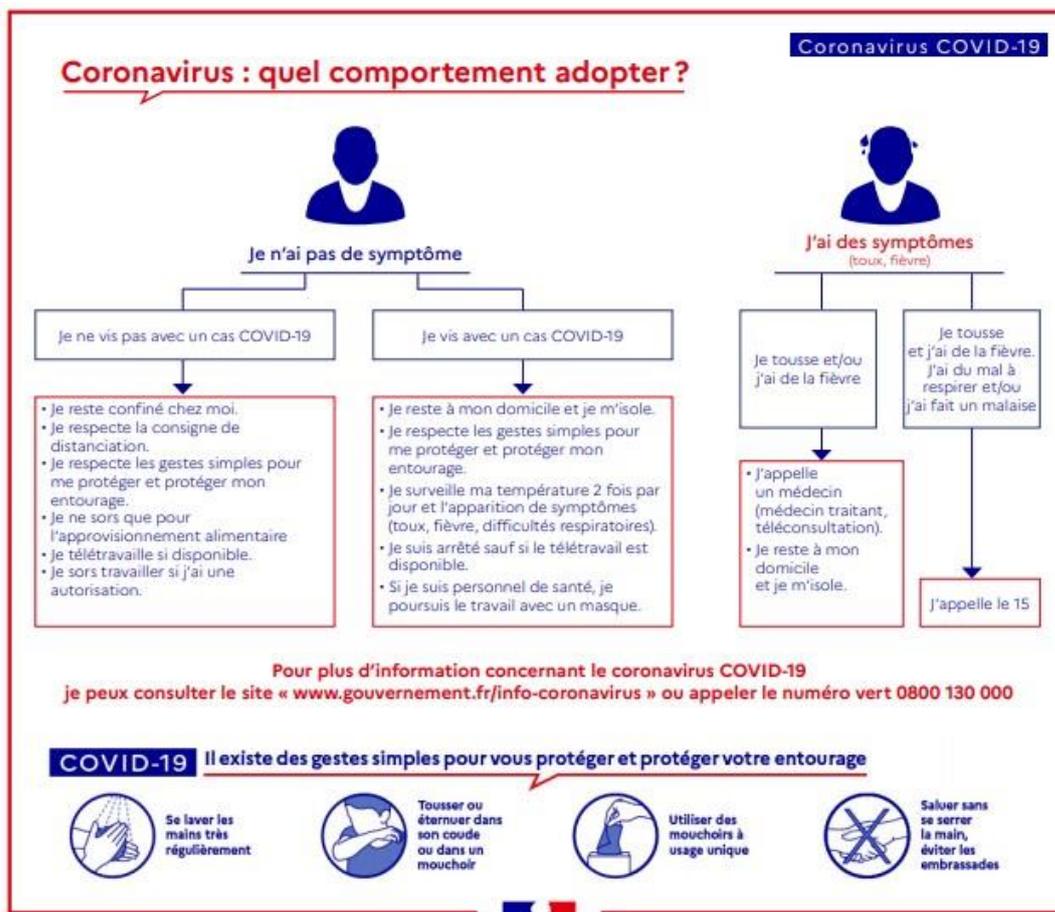
- se laver les mains très régulièrement
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

### **J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 :**

- **je reste à domicile,**
- **j'évite les contacts,**
- **j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.**

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15.

## COVID-19 – COMPORTEMENT A ADOPTER EN DEHORS DU TRAVAIL



Coronavirus Covid-19

Toute l'information à jour :  
[gouvernement.fr/  
info-coronavirus](http://gouvernement.fr/info-coronavirus)

Pour toutes vos questions :  
**N° vert 0800 130 000**  
(appel gratuit)

Uniquement en cas de symptômes  
(fièvre, toux, difficultés respiratoires) :  
**composez le 15**

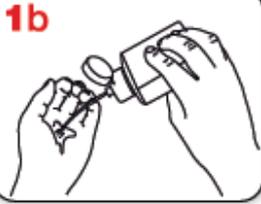
# Friction hydro-alcoolique – Comment ?

AVEC UN PRODUIT HYDRO-ALCOOLIQUE

1a

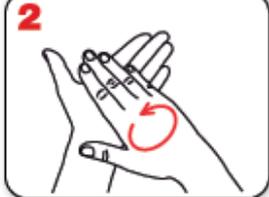


1b



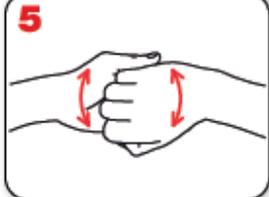
Remplir la paume d'une main avec le produit hydro-alcoolique, recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :

2



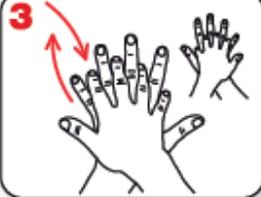
Paume contre paume par mouvement de rotation,

5



les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains, opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,

3



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice versa,

6



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice versa,

4



les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,

7



la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice versa.

## ANNEXE 10

# Lavage des mains – Comment ?

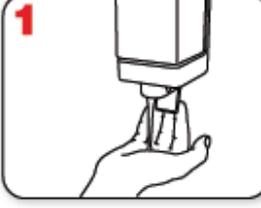
AVEC DU SAVON ET DE L'EAU

0



Mouiller les mains abondamment,

1



appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :

8



Rincer les mains à l'eau,

9



sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,

10

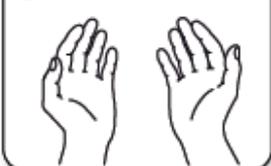


fermer le robinet à l'aide de la serviette.



20-30 secondes

8



Une fois sèches, les mains sont prêtes pour le soin.



40-60 secondes

11



Les mains sont prêtes pour le soin.

### ANNEXE 11

#### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	BIOEX CLEANER
Utilisations recommandées	Agent de nettoyage et de décontamination
Fournisseur	BIO-EX SAS
▲ Adresse	5 Chemin de Clape-Loup ■ 69280 Sainte Consoire ■ FRANCE
▲ Téléphone	+33(0)4 74 70 23 81
▲ Télécopie	+33(0)4 74 70 23 94
▲ E-mail	contact@bio-ex.fr
Renseignements en cas d'urgence	+33(0)1 45 42 59 59 (Orfila)

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

##### ETIQUETAGE

- ▲ Phrases H
- ▲ Phrases P

Pas de pictogramme  
Non dangereux  
P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, du visage  
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

##### PRÉPARATION

Nature chimique	Solution aqueuse tensioactive	
Composants présentant un danger	AlkeneSulfonate eye irrit 2, H319 ; skin irrit 2, H315	[1-10%]

#### 4. PREMIERS SECOURS

- ▲ Contact avec la peau Rincer abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements souillés, puis rincer à nouveau à l'eau
- ▲ Contact avec les yeux Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées
- ▲ Ingestion Rincer la bouche à l'eau. Appeler immédiatement un médecin
- ▲ Inhalation Si malaise, consulter un médecin

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	Préparation extinctrice non inflammable
Dangers spécifiques	Solution aqueuse ; ne présente pas de risque particulier en cas d'incendie

### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles  
Précautions pour l'environnement

Porter une combinaison imperméable, des gants et des lunettes étanches  
Endiguer et contenir l'épandage

#### MÉTHODES DE NETTOYAGE

▲ Récupération

Pomper le produit dans des récipients incassables et convenablement étiquetés

▲ Nettoyage / Décontamination

Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### MANIPULATION

Ne nécessite pas de mesure technique particulière

#### STOCKAGE

▲ Conditions de stockage recommandées

Tenir dans un endroit tempéré

▲ Conditions d'emballage

Produits en vrac : citernes en acier inoxydable ou en polyester armé ou en acier revêtu époxy. Cuves en PE, PP

#### MATÉRIAUX D'EMBALLAGE

▲ Recommandés

Polyéthylène, Polypropylène, acier inoxydable

▲ Contre-indiqués

Acier ordinaire

▲ Joints recommandés

Viton, Kevlar, Teflon

### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### PROTECTIONS INDIVIDUELLES

▲ Protection des mains

Gants PVC si manipulation en continu

▲ Protection des yeux

Lunettes étanches

▲ Protection du corps

Vêtements de travail

#### MOYENS COLLECTIFS D'URGENCE

▲ Mesures d'hygiène

NE PAS manger, boire et fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après le travail

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### ASPECT

▲ État physique

Liquide

▲ Couleur / Odeur

synthétique

▲ pH à 20°C

7.0 – 8.0

▲ Point d'ébullition

+ 100 °C

▲ Caractéristiques d'inflammabilité

Ininflammable, non explosif, non comburant

▲ Solubilité

Totalement soluble dans l'eau

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage

Réactions dangereuses

Aucune dans les conditions d'utilisation prévisibles

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	Non toxique
Effets locaux	Non irritant pour les yeux et la peau à 1%

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT

Biodégradation	Le produit est facilement biodégradable Moussant en cas de rejet dans l'eau
----------------	--

#### ÉCOTOXITÉ

Effets sur l'environnement aquatique	Pas d'incidence prévisible après dilution
--------------------------------------	---

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

#### RÉSIDUS DU PRODUIT

▲ Destruction / Elimination	Ne pas rejeter le produit dans les cours d'eau Le produit ne perturbe pas le fonctionnement des stations d'épuration après dilution. En cas de rejet à l'égout, il est conseillé de contrôler le débit pour éviter la formation excessive de mousse
-----------------------------	--

#### EMBALLAGES SOUILLÉS

▲ Interdictions	Ne pas abandonner les fûts dans la nature
▲ Décontamination / Nettoyage	Rincer à grande eau
▲ Destruction / Elimination	Prendre contact avec un collecteur d'emballages plastiques agréé

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementations internationales

▲ Voies terrestres - RID/ADR	Non réglementé comme marchandise dangereuse
▲ Voie maritime - OMI/IMDG	Non réglementé comme marchandise dangereuse
▲ Voie aérienne - OAC/IATA	Non réglementé comme marchandise dangereuse

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de sécurité est rédigée conformément à la directive européenne 1907/2006/CE  
Dir. 67/548/EEC (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)  
Dir. 99/45/EEC (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)  
Regulation (CE) n°1272/2008 (CLP)

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H citées à la rubrique 3	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
--	--



## Rappel des Consignes pour limiter la propagation du CORONAVIRUS

Le pic de l'épidémie Covid 19 est annoncé cette semaine et la semaine prochaine. Le confinement est prolongé jusqu'au 15 Avril par le Gouvernement.

La Direction vous demande de respecter strictement les règles suivantes :

### 5 GESTES BARRIERES



SE LAVER REGULIEREMENT LES MAINS PENDANT 30 SECONDES AVEC DE L'EAU ET DU SAVON OU UTILISER UN GEL OU UNE SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE



TOUSSER OU ETERNUER DANS SON COUDE



- MAINTENIR UNE DISTANCIATION PHYSIQUE D'AU MOINS 1 METRE
- SALUER SANS SE SERRER LA MAIN
- SUPPRIMER LES EMBRASSADES



UTILISER DES MOUCHOIRS A USAGE UNIQUE



PORTER UN MASQUE UNIQUEMENT LORSQU'ON EST FIEVREUX OU MALADE (masque mis à disposition dans les différents Services)



**Nous vous rappelons les moyens mis à disposition à ce jour :**



**Gel ou solution hydro-alcoolique**  
disponible auprès du Magasin Sécurité, F.  
Fructus et JC Rehs



**Gants** disponibles auprès de votre  
Responsable de Service



**Masques** disponibles auprès de votre  
Responsable de Service



**Désinfection des locaux, salle de  
contrôle....** Contactez Monsieur PELLEGRIN  
au 06 16 32 40 95 ou [jpellegrin@gsf.fr](mailto:jpellegrin@gsf.fr)

**Actions complémentaires :**

- ⇒ Pas d'échange de stylos mais utilisation de stylos individuels
- ⇒ Lorsque cela est possible, passage de consignes à l'extérieur et à proximité de la salle de contrôle sauf pour les AMQ afin de minimiser le nombre de personnes en salle de contrôle



**En cas d'état fiévreux, vous devez rester chez vous et contactez votre médecin traitant. Vous ne devez pas vous présenter sur la Plate-forme.**

**Si un état fiévreux se déclare durant la journée :**

- **Faites le 18 Plate-forme,**
- Attendez les secours sur place,
- Ne surtout pas déplacer la victime de là où elle se trouve,
- La personne fiévreuse ne doit pas se rendre à l'infirmierie de sa propre initiative.

**Cas particulier : POUR LES SALARIES EN CONTACT  
AVEC LES CHAUFFEURS, LIVREURS, VISITEURS  
- CONDUITE A TENIR -**

- **Lavez-vous les mains ou utilisez le gel hydro alcoolique**
- **Maintenir à distance d'au moins un mètre toute personne extérieure non permanente au site**
- **Maintenir ces personnes dans leurs locaux dédiés**
- **Interdire l'accès dans les salles de contrôle aux personnes non autorisées par le Service**
- **En présence de symptômes (toux, sueurs, difficultés à respirer) : isoler la personne, appeler le 18 interne selon la procédure OSIRIS. Donner le nom des personnes qui ont été en contact avec le malade à l'infirmier.**

Votre coopération est essentielle dans le respect strict des consignes afin d'éviter la contamination de votre entourage.

L'ensemble de ces consignes pourront évoluer selon l'avancement de l'épidémie et selon les informations gouvernementales.

Pour + de renseignements <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



Le 5 mai 2020

## Mise à jour des consignes pour limiter la propagation du CORONAVIRUS

Une rupture du confinement est prévue le 11 mai prochain sauf informations contraires gouvernementales.

La Direction vous demande de respecter strictement les règles suivantes :

### 5 GESTES BARRIERES



**MAINTENIR UNE DISTANCIATION PHYSIQUE  
D'AU MOINS 1 METRE 50**

**OU**



**PORTER UN MASQUE SANITAIRE**



**SE LAVIER REGULIEREMENT LES MAINS PENDANT 30  
SECONDES AVEC DE L'EAU ET DU SAVON  
OU UTILISER UN GEL OU UNE SOLUTION HYDRO  
ALCOOLIQUE**



**TOUSSER OU ETERNUER DANS SON COUDE**



**UTILISER DES MOUCHOIRS A USAGE UNIQUE**



- **SALUER SANS SE SERRER LA MAIN**
- **SUPPRIMER LES EMBRESSADES**



Nous vous rappelons les moyens mis à votre disposition à ce jour  
au Magasin :

Approbation au préalable  
de votre Responsable de Service & J. Colletta



### Solution hydro-alcoolique à privilégier

*Solution rechargeable disponible au Magasin Sécurité*

### Gel ou solution

*Gel (100 ml) Réf. SAP 1852441*



### Gants

*Gants nitrile TouchNTuff 92-600*

*Réf. SAP (S) 1852492 – (M) 1852493 – (L) 1852494 – (XL) 1852495*

*Gants en nitrile AA-2020*

*Réf. SAP (6-7) 1852481 – (7-8) 1852483 – (8-9) 1852484*

### Masques

*Masque MOLDEX FFP2 2405 avec soupape Réf. SAP 1015233*

*Masque MOLDEX FFP2 2495 avec soupape Réf. SAP 1852496*

*Masque filtrant HONEYWELL FFP3 Réf. SAP 1848741*

*Masque filtrant 3M FFP3 Réf. SAP 1852512*

*Masque d'hygiène type chirurgical Réf. SAP 1852491*

*Masque tissu DMD 9450 Réf. SAP 1852511*

*Masque tissu Réf. SAP 1852498*

*Ecran faciale Réf. SAP 1852471*



### Autres

*Lingettes antiseptiques désinfectantes Réf. SAP 1120173*

*Spray désinfectant AAWYX Parfumé*

*Réf. SAP (750 ml) 1852522 – (5 l) 1852525*



**Désinfection des locaux, salle de  
contrôle....** Contactez Joseph COLLETTA

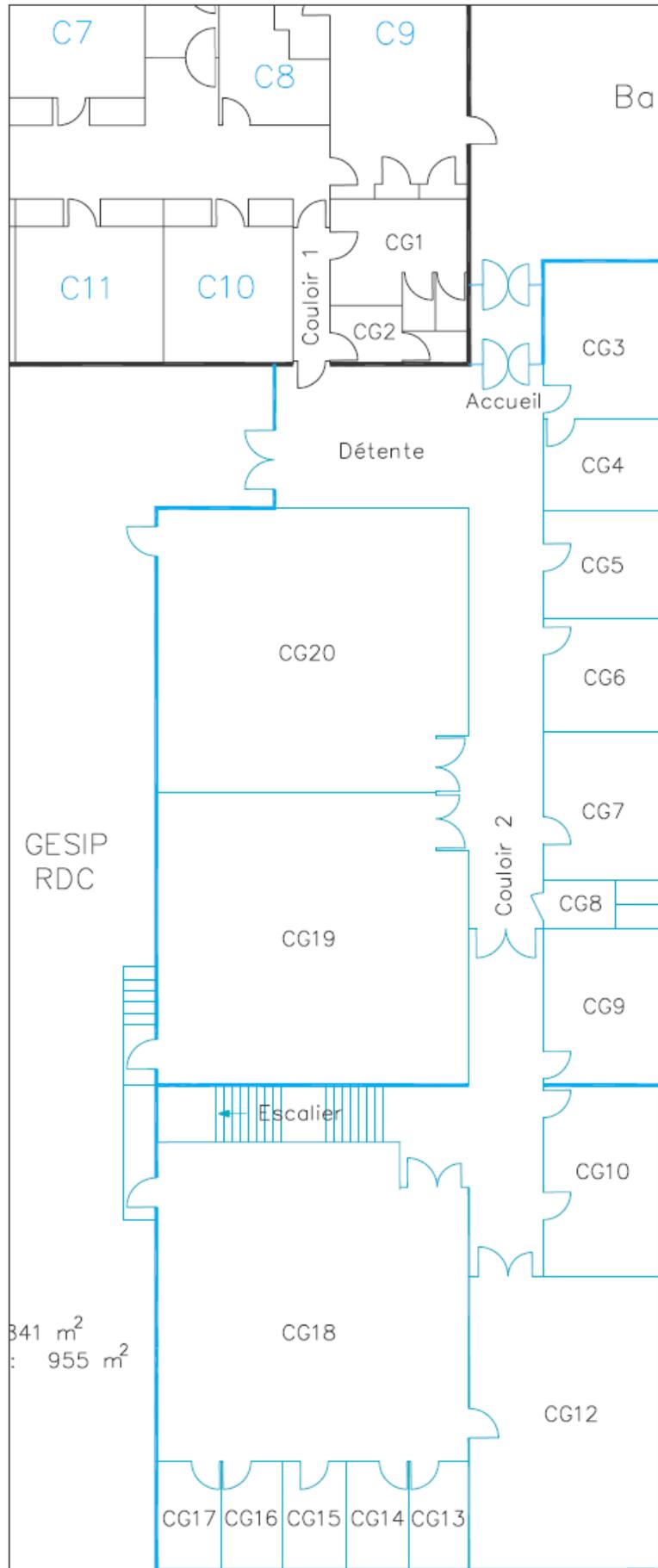
Votre coopération est essentielle dans le respect strict des consignes afin d'éviter la contamination de votre entourage.

L'ensemble de ces consignes pourront évoluer selon l'avancement de l'épidémie et selon les informations gouvernementales.

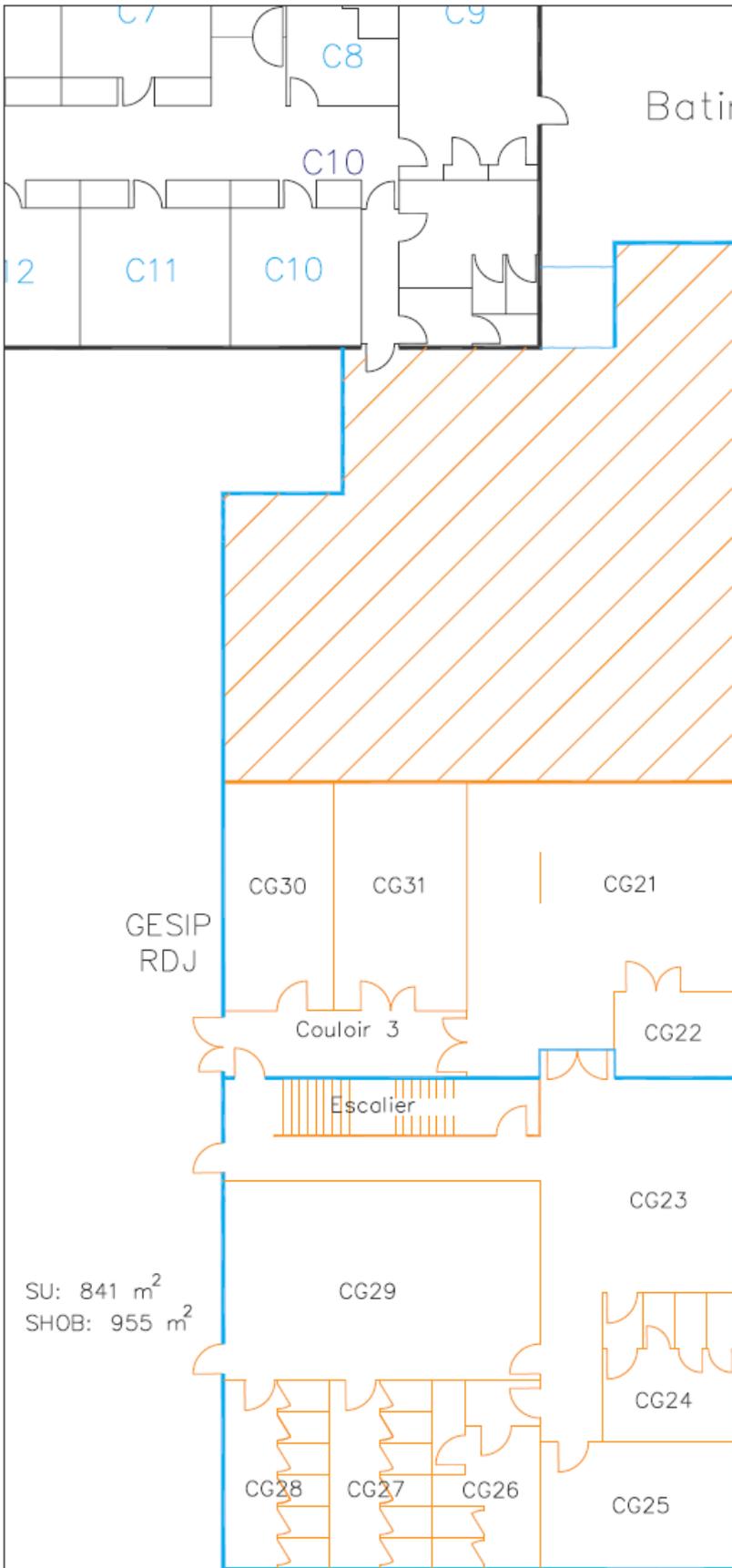
Pour + de renseignements <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Batiment C GESIP RDC

**ANNEXE 13**



Batiment C GESIP RDJ



SU: 841 m<sup>2</sup>  
SHOB: 955 m<sup>2</sup>



## Effectifs autorisés - Vernon

Nombre de personne max par salle : 15 stagiaires + vacataires/formateurs

REPÈRE	DESIGNATION	SURFACE	NOMBRE DE PERSONNES AUTORISEES
Accueil	Accueil et Détente	34,25	
Sas	Sas	2,96	
Couloir 1	Couloir	4,6	
Couloir 2	Couloir	49,88	
CG1	Sanitaire Homme	10,21	
CG2	Sanitaire Femme	4,31	
CG3	Bureau (Nicolas et Valéry)	13,6	2
CG4	Bureau (Aurélien)	9,01	1
CG5	Bureau (petite salle de réunion)	11,22	1
CG6	Bureau	11,22	
CG7	Bureau	14,96	
CG8	Chaufferie	2,4	
CG9	Bureau	15,81	
CG10	Bureau (salle DOI)	18,97	4
CG12	Salle de Cours (PC)	46,27	11
CG13	Bureau	5,52	
CG14	Bureau	5,48	
CG15	Bureau	5,48	
CG16	Bureau	5,48	
CG17	Bureau	5,52	
CG18	Salle de Formation n°3 (Crise)	88,93	18
CG19	Salle de Cours n°2	81,61	17
CG20	Salle de Cours n°1	87,8	17
Escalier		11,06	

REPÈRE	DESIGNATION	SURFACE	NOMBRE DE PERSONNES AUTORISEES
Couloir 3	Couloir	12,32	
CG21	Magasin d'habillement	53,82	6
CG22		8,02	
CG23	Hall	40,45	10
CG24	Vestiaires animateurs	16,08	4
CG25	Salle de contrôle	18,97	
CG26	Vestiaires femmes	13,36	3
CG27	Douches hommes	15,48	
CG28	Sanitaires hommes	16,48	
CG29	Vestiaires hommes	53,37	8
CG30	Local photocopieur	20,46	
CG31	Archives	26,07	

## ANNEXE 14

### COVID-19 – PRODUITS DESINFECTANTS (exemples CNPP)

